

16 FÉV 1991

Jacques Marseille historien

## « Il est totalement incivique qu'un Français sur deux ne contribue pas directement aux dépenses publiques »

« Vous êtes directeur de l'Institut d'histoire économique et sociale (Paris-I-Sorbonne). L'impôt sur le revenu est presque centenaire. Il a subi au fil des années des modifications. Mais sa philosophie, telle que la défendait Calliaux, reste la même. Quel jugement portez-vous sur l'impôt sur le revenu que nous connaissons aujourd'hui ? »

— Je ne suis pas certain que nous soyons au clair sur la « philosophie » de l'impôt sur le revenu. Deux conceptions sont en fait possibles. La première, conforme à la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789, est d'en faire une « contribution » à la dépense « nationale » commune. Ce sont les articles 13 et 14 de la Déclaration qui stipulent : « Pour l'entretien de la force publique et pour les dépenses d'administration, une contribution commune est indispensable ; elle doit être également répartie entre tous les citoyens, en raison de leurs facultés. Les citoyens ont le droit de constater par eux-mêmes ou par leurs représentants la nécessité de la contribution publique, de la consentir librement, d'en suivre l'emploi, et d'en déterminer la quotité, l'assiette, le recouvrement et la durée. »

» La seconde, inspirée des conceptions keynésiennes et des logiques de l'Etat-providence, est de faire des prélèvements obligatoires l'outil privilégié de l'interven-

tion de l'Etat dans l'économie pour garantir la croissance et assurer le progrès économique. D'un côté, la justice ; de l'autre, l'efficacité. Faute de véritable choix entre ces deux « philosophies », nous appelons toujours « impôts » ce que les révolutionnaires de 1789 avaient voulu nommer « contributions ».

le plan technique, assez bien. Mais, dans la mesure où la noblesse, parce qu'elle devait, à l'origine, combattre pour la défense du royaume, et l'Eglise, parce qu'elle avait « horreur du sang », en étaient exemptées, elle était devenue politiquement insupportable. En effet, tant que la noblesse avait

**Qu'est-ce qu'une République qui refuse d'expliquer aux « pauvres » qu'ils doivent « contribuer » selon leurs « facultés », et qui préfère leur « imposer » les impôts indolores ou invisibles dont la TVA est l'exemple type ?**

« C'est, par le truchement du vocabulaire, persister à croire que nous sommes des « sujets » « impossibles » alors que nous devrions revendiquer le fait d'être devenus des « citoyens » appelés à « contribuer ».

— Vous avez écrit que l'Ancien Régime a précipité sa chute faute d'avoir fait payer les riches et que la République se fragilisait elle-même faute de faire payer les pauvres. Curieux paradoxe...

— Le parallèle n'est pas si curieux. Ancêtre de l'impôt sur le revenu, la taille personnelle, appliquée sous l'Ancien Régime, fonctionnait, sur

réellement combattu, la taille était légitime. Mais à partir du moment où elle ne remplissait plus sa mission, l'exemption était devenue le privilège-symbole de la monarchie d'ancien régime ».

» Aujourd'hui, de la même manière, si l'on considère que chaque citoyen doit contribuer selon ses facultés, il est totalement incivique qu'un Français sur deux ne « contribue » pas, du moins directement, aux dépenses publiques. Une singularité qui fait que l'impôt sur le revenu ne représente en France que 18 % des recettes fiscales de l'Etat, alors que cette part est de près de 50 % dans les autres

pays de l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques). Qu'est-ce qu'une République qui refuse d'expliquer aux « pauvres » qu'ils doivent « contribuer », selon leurs « facultés », et qui préfère leur « imposer » les impôts indolores ou invisibles dont la TVA est l'exemple type ?

» Ainsi, alors qu'un ouvrier français, marié et père de deux enfants, ne verse au fisc que 0,4 % de son salaire brut, le taux moyen de l'impôt sur ce même salaire brut est de 9,2 % en Allemagne, de 11,5 % aux Etats-Unis, de 14,8 % en Italie, de 15,6 % en Grande-Bretagne, de 33,4 % en Suède, de 35,6 % au Danemark, selon une enquête de l'OCDE effectuée en 1989. Osons le dire, la majorité des Français n'est pas écrasée par l'impôt sur le revenu !

— La réforme fiscale entreprise par le gouvernement Juppé semble aller dans le sens que vous souhaitez. Qu'en pensez-vous ?

— On pourrait croire, en effet, qu'elle va dans le bon sens, dans la mesure où elle tend à supprimer les multiples déductions qui faisaient le charme et la complexité de la fiscalité française et qu'elle prétend vouloir imposer le capital autant que le travail. En fait, il n'en est rien puisque, faute d'élargir l'assiette, elle risque de concentrer encore plus le poids de l'impôt sur

une fraction étroite des « contribuables ». Si le gouvernement vise la simple efficacité, le mieux serait qu'il supprime l'impôt sur le revenu et qu'il le remplace par un impôt sur la dépense. Il économiserait ainsi l'énergie et le temps considérable qu'il passe à « traiter » et recouvrir le premier.

» Faut-il rappeler que si, en 1985, l'impôt sur le revenu des personnes physiques représentait 4,5 % du PIB, il n'en représentait plus que 3,6 % en 1994 ? Faut-il rappeler qu'en 1996 le montant envisagé de ce prélèvement — 309,4 milliards — est inférieur au budget de l'éducation nationale ? En supprimant l'impôt sur le revenu, l'Etat y gagnerait en efficacité et, ô combien, en popularité !

— Les débats suscités par la fiscalité, spécialement par l'impôt sur le revenu, sont un excellent symptôme de l'état d'une société à une époque donnée. Quels traits nationaux, passés ou présents, ces débats révèlent-ils ?

— Ils révèlent en fait les pesanteurs de longue durée qui traversent toute société. Fraudeurs dans l'âme, les Français ne semblent guère avoir assimilé les valeurs de la République. Considérant toujours que l'« impôt » est le fait du « prince », ils ne revendiquent que des « privilèges ». »

Propos recueillis par

Bertrand Le Gendreau